

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 279

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 22

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vous propose de supprimer l'alinéa, rajouté par le Sénat, visant à permettre à une personne souhaitant changer de sexe, de conserver ses gamètes avant ce changement.

Tel est le sens de cet amendement.